

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de BEAUREGARD-VENDON  
séance du 13 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres : L'an deux mil vingt, le treize septembre à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment convoqués le deux septembre et se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Etaient présents : Mesdames Mélanie DOLY, Corinne DOROCIAC, Laetitia GAY, Florence MANIEZ, Marie-Anne NONY, Isabelle ONZON, Pascale PINEAU.  
Messieurs Christophe BILLON, Bernard CATHALAN, Jean-Michel GALTIER, Gilles GARDELLE, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA, David ONZON.

Excusés : Monsieur Fabien DUMONT (a donné procuration à Monsieur David ONZON)

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard CATHALAN

D20210913-01 **Participation des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école publique  
Année scolaire 2020 / 2021**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée Municipale qu'il y a lieu de fixer pour l'année scolaire 2020/2021 le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique pour les communes dont les enfants fréquentent l'école de Beauregard-Vendon.

Considérant le montant des dépenses de fonctionnement supportées par la commune de Beauregard-Vendon, au cours de l'année 2020/2021,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité** (contre : 0, abstention : 0, pour : 15)

- **FIXE** le montant de la participation pour l'année scolaire 2020/2021 à :
  - 701 € par élève de primaire
  - 1 160 € par élève de maternelle
- **AUTORISE** le Maire à recouvrer les sommes dues pour l'année scolaire 2020/2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Denis GEORGES



Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de BEAUREGARD-VENDON  
séance du 13 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres : L'an deux mil vingt, le treize septembre à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment convoqués le deux septembre et se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Etaient présents : Mesdames Mélanie DOLY, Corinne DOROCIAC, Laetitia GAY, Florence MANIEZ, Marie-Anne NONY, Isabelle ONZON, Pascale PINEAU.  
Messieurs Christophe BILLON, Bernard CATHALAN, Jean-Michel GALTIER, Gilles GARDELLE, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA, David ONZON.

Excusés : Monsieur Fabien DUMONT (a donné procuration à Monsieur David ONZON)

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard CATHALAN

D20210913-02

**Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme**

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Beauregard-Vendon adhère, modifie ses statuts.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité** (contre : 0, abstention : 0, pour : 15)

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie
- **DONNE**, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Denis GEORGES



Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de BEAUREGARD-VENDON  
séance du 13 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres : L'an deux mil vingt, le treize septembre à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment convoqués le deux septembre et se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Etaient présents : Mesdames Mélanie DOLY, Corinne DOROCIAC, Laetitia GAY, Florence MANIEZ, Marie-Anne NONY, Isabelle ONZON, Pascale PINEAU.  
Messieurs Christophe BILLON, Bernard CATHALAN, Jean-Michel GALTIER, Gilles GARDELLE, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA, David ONZON.

Excusés : Monsieur Fabien DUMONT (a donné procuration à Monsieur David ONZON)

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard CATHALAN

D20210913-03 Travaux local municipal : Avenants au marché et mobilier

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal les dépenses suivantes :

❶ MARCHE DE TRAVAUX LOCAL MUNICIPAL

Avenant n°1 : Lot n°03 MENUISERIE EXTEIREURE ALUMINIUM – entreprise BRASSIER

Cet avenant concerne l'ajout d'un cylindre électronique.

Soit un marché total pour le lot n° 3 de

	HT	TTC
MARCHE	25 200,00 €	30 240,00€
AVENANT N°1	918,00 €	1 101,60 €
	<b>26 118,00 €</b>	<b>31 341,60 €</b>

Avenant n°1 : Lot n°04 PLATRERIE PEINTURE ISOLATION – entreprise BROUSSE

Cet avenant concerne le plafond rampant : remplacement d'une laine minérale de 200mm avec un R de 5.7 par une laine minérale de 200 mm avec un R de 6.25.

Soit un marché total pour le lot n° 4 de

	HT	TTC
MARCHE	23 601,65 €	28 321,98 €
AVENANT N°1	530,15 €	636,18 €
	24 131,80 €	28 958,16 €

Avenant n°2 \* : Lot n°05 MENUISERIES INTERIEURES – entreprise LOPITAUX

Cet avenant concerne les travaux complémentaires nécessaires à l'agencement de la salle associative (rayonnage).

Soit un marché total pour le lot n° 5 de

	HT	TTC
MARCHE	6 878,00 €	8 253,60 €
AVENANT N°2	962,00 €	1 154,40 €
	<b>7 840,00 €</b>	<b>9 408,00 €</b>

\* (l'avenant n°1 concerne le changement de comptable assignataire)

Avenant n°1 : Lot n°06 INSTALLATION SANITAIRE VMC – entreprise RDB ENERGIES

Cet avenant concerne une plus-value pour branchement machine à laver (robinet et siphon), évier à encastrer et sa robinetterie, table de cuisson et hotte.

Une moins-value pour un évier complet sur meuble initialement prévu au marché

Soit un marché total pour le lot n° 6 de

	HT	TTC
MARCHE	16 200,39 €	19 440,47 €
AVENANT N°1	386,97 €	464,37 €
	<b>16 587,36 €</b>	<b>19 904,84 €</b>

Avenant n°1 : Lot n°07 CHAUFFAGE ELECTRICITE – entreprise SAEC

Cet avenant concerne une plus-value pour une alimentation supplémentaire pour la hotte électrique.

Soit un marché total pour le lot n° 7 de

	HT	TTC
MARCHE	27 978,86 €	33 574,64 €
AVENANT N°1	562,72 €	675,26 €
	<b>28 541,58 €</b>	<b>34 249,90 €</b>

❶ **MOBILIER**

Plan de travail et meuble de rangement vaisselle pour la salle associative

Devis LOPITAUX : 4 016,00 € HT 4 819,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (contre : 0, abstention : 0, pour : 15),

- **APPROUVE** les dépenses désignées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature des contrats et au mandatement des dépenses.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Denis GEORGES



Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le :  
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de BEAUREGARD-VENDON  
séance du 13 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres : L'an deux mil vingt, le treize septembre à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment convoqués le deux septembre et se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Etaient présents : Mesdames Mélanie DOLY, Corinne DOROCIAC, Laetitia GAY, Florence MANIEZ, Marie-Anne NONY, Isabelle ONZON, Pascale PINEAU.  
Messieurs Christophe BILLON, Bernard CATHALAN, Jean-Michel GALTIER, Gilles GARDELLE, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA, David ONZON.

Excusés : Monsieur Fabien DUMONT (a donné procuration à Monsieur David ONZON)

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard CATHALAN

D20210913-04 Travaux local municipal : Avenant au marché lot 02

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que depuis plusieurs mois, les tensions se multiplient sur les marchés des matières premières générant une hausse importante des coûts et un allongement des délais de livraison. Toutes les entreprises du bâtiment sont impactées.

Dans ce contexte, l'entreprise Sucheyre, titulaire du lot n°02 – Bardage métallique – petits ouvrages de serrurerie du marché pour la requalification partielle du bâtiment communal en salle des associations et réfection des façades, signale une hausse importante du prix de l'acier depuis la conclusion du marché.

L'entreprise a transmis à la mairie d'un devis pour la contribution à la conjoncture de l'acier d'un montant de 3 907,17€ HT (4 688,60€ TTC).

Au vu de la circulaire n°6293/SG du 16 juillet 2021 concernant les marchés publics de l'Etat et la fiche technique sur les marchés publics confrontés à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières rédigée par le ministère de l'économie, des finances et de la relance en date du 31 mai 2021, l'entreprise Sucheyre peut demander une contribution financière sur le fondement de la théorie de l'imprévision de l'augmentation du prix des matières premières.

Monsieur le Maire informe que la collectivité est en droit de refuser ou de proposer une contribution partielle.

Ainsi, l'assemblée délibérante propose une contribution partielle à hauteur de 50% du montant HT du devis soit 3 907,17 € x 0.50 = **1 953,59 € HT**. Cette proposition est motivée par le fait que cette dépense n'était pas intégrée dans le budget global de l'opération.

Ce montant sera acquitté uniquement à la fin du chantier sous réserve de la présentation de « tous les justificatifs nécessaires, et notamment la preuve que l'achat des matériaux concernés était bien postérieur à la période durant laquelle le prix de ces derniers a augmenté de façon imprévisible. », conformément à la fiche technique du ministère précitée.

Cette dépense est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Avenant n°2 : Lot n°02 Bardage métallique – Petits ouvrages de serrurerie

Cet avenant concerne la contribution à la conjoncture de l'acier.

Soit un marché total pour le lot n°02 de

	HT	TTC
MARCHE	59 978,00 €	71 973,60 €
AVENANT N°1 (changement de comptable assignataire)	0,00 €	0,00 €
AVENANT N°2	1 953,59 €	2 344,31 €
	<b>61 931,59 €</b>	<b>74 317,91 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (contre : 2, abstention : 0, pour : 13)

- **APPROUVE** la dépense désignée ci-dessus dans les conditions précitées : acquittement à la fin du chantier sous réserve de la présentation de tous les justificatifs nécessaires et notamment la preuve que l'achat des matériaux concernés était bien postérieur à la période durant laquelle le prix de ces derniers a augmenté de façon imprévisible ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature du contrat et au mandatement de la dépense.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Denis GEORGES



Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :